



Entre les soussignées,

- Madame Sabine BIAU, en qualité de directeur de la Clinique de BEAUPUY

- Madame Céline DELBOSC, en qualité de secrétaire salariée exerçant au sein de la Clinique de BEAUPUY

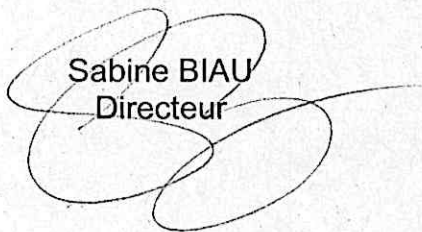
Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de l'application de la loi N°2011-803 du 5 Juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, entrant en application le 1^{er} Août 2011 et de ses décrets d'application, Madame Sabine BIAU, a le pouvoir, en sa qualité de directeur de la Clinique de BEAUPUY et pour le compte de la Clinique, d'effectuer l'ensemble des formalités nécessaires en application et dans le respect de cette loi.

Madame Sabine BIAU donne pouvoir à Madame Céline DELBOSC en sa qualité de secrétaire de récupérer les comptes rendus d'audience et de les signer pour le compte de la Clinique de BEAUPUY.

Fait à Beaupuy

Le 26 Janvier 2015


Sabine BIAU
Directeur

Céline DELBOSC
Secrétaire

